

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du VENDREDI 22 janvier 2021 à 20 H 00 en mairie

**Conseillers en exercice** : 15

**Présents** : 12

Votants 13 (12+1 pouvoir)

MACHARD Bruno, Maire,  
BATOT-FRANÇOIS Nathalie. BOURGEOT Alix. BUCHER Noël. CLOT Jean-Paul. DOMINGUES Yves.  
GALLAND Jean-François. GAULIARD Cécile. HURAUX Hélène. MAGUET Valérie. PUJOL Gilbert.  
TISSERAND Martine.

**Absents** : CARDOT Jules. MANTEY Josiane (excusés). MOUGIN Sébastien

**Pouvoir** : MANTEY Josiane à BUCHER Noël

**Secrétaire** : HURAUX Hélène

**Validation compte-rendu**

Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte-rendu du 11 décembre 2020 .

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour la validation de la nouvelle offre pour le bâtiment ex-trésorerie :  
*le conseil accepte à l'unanimité*

20 H 30 Arrivée de Cécile GAULIARD

## **PROJET HOTEL DE VILLE**

Depuis plusieurs années il a été prévu l'accessibilité du secrétariat de mairie par l'aménagement et la réhabilitation de la partie rez de chaussée côté Ouest de l'hôtel de ville.

La communauté de communes prendra à sa charge l'aménagement du rez de chaussée côté EST pour les services de la MAISON France SERVICES.

Compte-tenu des aménagements à réaliser au rez de chaussée, le Maire avait proposé aux membres du conseil, qui étaient d'accord, d'envisager la remise aux normes des logements existants au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment, mais également l'aménagement des locaux du 2<sup>e</sup> étage en logements meublés, des subventions seront bien entendu à solliciter.

Pour monter ce projet il était nécessaire de faire appel à un maître d'œuvre, et 3 cabinets d'architecture ont été consultés. Le conseil municipal retient le projet d'aménagement d'appartement du 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étage du bâtiment Hôtel de ville, accepte l'offre de maîtrise d'œuvre du cabinet BELLONCLE au pourcentage de 12% du montant des travaux et autorise le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre et toutes pièces s'y rapportant.

*Votants : 13 (12+1 pouvoir) Pour : 13*

## **REMBOURSEMENT DE CHAUFFAGE PAR LES RESTOS DU CŒUR**

La commune a demandé à l'association LES RESTOS DU CŒUR le remboursement de la part de chauffage sur le bâtiment qu'ils occupent à l'ex-trésorerie qui n'avait pas été réclamée pour les années 2017.2018.2019.

A réception des sommes dues, vu les montants à payer, ils ont sollicité le paiement en 15 mensualités de la somme des années 2018 et 2019 d'un montant de 4 085.95 € et une remise gracieuse des charges liées à l'année 2020 non encore chiffrées. Le Maire propose, compte tenu de l'utilité publique à caractère sociale de cette association :

- d'accepter l'étalement en 15 mensualités des charges 2018. 2019 et 2020
- de prendre encore la moitié du coût de la consommation restant à charge aux Restos du Cœur (51.70%) et de ne demander le remboursement que de 25.85 % de la totalité des factures pour le chauffage de 2020.

Le conseil municipal après en avoir débattu accepte à la majorité ces propositions et autorise le maire à signer toutes pièces nécessaires à ces accords.

*Votants : 13 (12+1 pouvoir) Pour : 11 Contre 2*

## **Adhésion à AISS INTERM'AIDE**

La commune a reçu la demande d'adhésion de l'association AISS INTERM'AIDE pour l'année 2021. Afin de pouvoir lui confier des travaux, (pavage Grande Fontaine etc) le conseil municipal renouvelle son adhésion et s'engage à payer la cotisation annuelle de 200 €. Le conseil autorise le Maire à signer la convention à passer avec AII INTERM'AIDE, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

*Votants : 13 (12+1 pouvoir) Pour : 13*

### Mise à disposition salle des fêtes aux associations communale

Lors de la dernière réunion du conseil municipal, le Maire avait informé que l'Association les Petits Princes avait sollicité le prêt de la salle des fêtes pour offrir une animation de NOEL aux plus jeunes élèves du Pôle éducatif.

Il avait proposé que lorsque la salle est occupée par une association communale pour une activité à but non lucratif, elle soit gratuite aussi bien pour la location que le chauffage. Le conseil municipal est d'accord et il a été convenu que cette question n'ayant pas été mise à l'ordre du jour elle le sera au prochain conseil pour figurer dans les délibérations. De ce fait le conseil municipal accepte à l'unanimité, que si des associations communales souhaitent occuper la salle des fêtes à un but non lucratif elle sera mise à disposition gratuitement aussi bien pour l'utilisation de la salle que le chauffage. Il est rappelé que la location à titre gratuit est consentie une fois par an aux associations communales.

Votants : 13 (12+1 pouvoir) Pour : 13

### OUVERTURE DE CREDIT BUDGET GENERAL

Afin de régler des factures avant le vote du budget primitif, le conseil municipal pour régler l'avenant à l'entreprise COLAS des travaux rue du Stade, ainsi que la facture pour l'achat des arbres plantés au Champ de Foire décide d'ouvrir les crédits suivants :

- Article 2151 : 7 600.00 €

-Article 2188 : 500.00 €

Votants : 13 (12+1 pouvoir) Pour : 13

J.François GALLAND précise que cet avenant n'avait pas été réglé à l'entreprise pour les raisons suivantes Des « œil de chats », (dispositifs rétroréfléchissants) doivent être mis en place sur certaines avancées de bordures de trottoirs, un devis doit être fourni par la société HICON. Les lignes blanches doivent avoir une couche en plus.

### MAINTENANCE DEFIBRILLATEUR

Puisque pour que les clauses du contrat de maintenance à passer avec FRANCHE-COMTE DEFIBRILLATEURS soient respectées, il était nécessaire de le mettre dans un boîtier ou de le déplacer à l'intérieur d'un bâtiment. Après avoir retenu l'option de le mettre dans le local de l'Office du tourisme qui n'était pas ouvert en permanence, le conseil municipal après approbation de FRANCHE COMTE DEFIBRILLATEUR a retenu la solution de l'accrocher dans l'entrée du bâtiment SALLE DES FETES. L'appareil sera accessible lors des manifestations à la salle des fêtes, mais également à toute personne en cas de besoin puisque la porte principale est toujours ouverte.

Votants : 13 (12+1 pouvoir) Pour : 13

### VENTE PROPRIETE EX TRESORERIE GRANDE RUE/RUE DES 2 FRERES.

Valérie MAGUET concernée n'a pas pris part à cette délibération

La vente acceptée préalablement lors d'une réunion du conseil n'ayant pas aboutie, une personne s'est portée acquéreur de l'ensemble immobilier ex trésorerie pour un montant de 75 000 €, ce prix de cession ayant été fixé antérieurement par le conseil municipal. Le conseil municipal accepte la proposition de Mr et Mme VERECKEN Geert et autorise le Maire à signer avec les intéressés en l'étude de Maître STRIEVI le compromis de vente, l'acte de vente et toutes pièces se rapportant à la vente de l'ensemble immobilier cadastré AB 383 AB 637

Votants : 12 (11+1 pouvoir) Pour : 12

### Objet : Décision suite à délégation

-N°30/2020 Vente 2 petites armoires

Monsieur le MAIRE expose à l'assemblée ce qui suit :

-1 Vu l'article L2122-22 du CGCT

-1 Vu la délégation accordée par le conseil municipal par délibération du 05 Juin 2020 au Maire, Monsieur MACHARD Bruno,

-1 Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par Monsieur le MAIRE en vertu de cette délégation .

Le maire indique qu'il a vendu pour la somme de 100 € à Mme TOGNERI Katy 2 petites armoires entreposées au rez de chaussée de la mairie.

### -N°1/2021 du 4/1/2021 Droit de préemption urbain

Le maire donne lecture de la déclaration d'intention d'aliéner concernant des biens pour lesquels il a décidé de ne pas exercer le droit de préemption urbain dont la commune est titulaire.

#### • Décision N° 1/2021 du 04/01/2021

ADRESSE :	REFERENCE CADASTRALE
B 540. B541785	Au NOYER GAUFIS

Le Maire précise que la commune ne sera plus destinataire des déclarations d'aliéner pour les propriétés vendues sur la commune car le droit de préemption urbain s'appliquait sur les zones du Plan d'Occupation des Sols qui est caduc au 31 décembre 2020, en attente de validation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

## **-INFORMATIONS DIVERSES**

-Le Maire indique que le budget 2020 n'est pas clos mais qu'il devrait générer un excédent de clôture d'environ 113 700 € mais qu'il fallait tenir compte des factures qui seront à régler (factures vitraux, arbres, avenant Colas)

- Le maire informe le conseil que 10 cerisiers du japon ont été plantés sur le champ de foire le 24 décembre. Cette opération a pu se réaliser rapidement grâce au concours de Hugues Mougin qui a gracieusement creusé les trous avec un engin adapté ce qui a permis de gagner un temps appréciable tout en soulageant le travail des planteurs. Le maire le remercie et lui en est reconnaissant.
- Devant le nombre croissant de déchets de toute sortes ramassés dans la grande rue, le maire propose au conseil d'investir dans de nouvelles poubelles et d'en déplacer d'autres pour encourager les usagers à y déposer leurs détritrus. Les deux poubelles situées sur la place face à l'église (poubelles très peu visibles) pourraient être positionner vers l'arrêt de bus pour l'une et à l'autre bout de la place face à l'église, pour la seconde. Celles fixées au mur à proximité des commerces dans la grande rue (poubelles devenues peu esthétiques) pourraient être remplacer par des poubelles fixées au sol. Un modèle présenté est retenu par le conseil. Toutefois, dans un premier temps, un seul exemplaire sera commandé pour essai afin de s'assurer qu'il soit adapté aux divers emplacements. Nathalie FRANÇOIS rappelle que pour une facilité de vidange, il faut des tendeurs qui tiennent le sac.
- Le maire informe le conseil que les banderoles faisant la promotion du lotissement ont subi des dégâts durant les forts coups de vent. Elles ont été retirées et réparées mais ne seront repositionnées qu'au printemps.
- L'association des Maires Ruraux a confirmé l'ouverture du site internet de la commune. Toutefois, une prise de contact téléphonique d'une heure avec le gestionnaire du site est nécessaire pour appréhender sa mise en forme. Dès que possible, le maire effectuera cette opération pour alimenter le site CAMPAGNOL et permettre son ouverture au public dans les meilleurs délais.
- L'adjudant FARON, sapeur-pompier à Passavant, a procédé au contrôle visuel des poteaux et des réserves incendie de la commune. Son rapport préconise la remise en peinture des poteaux ainsi que leur numérotation et la pose de plaques d'identification conformes au niveau des réserves incendie. Les travaux de peinture seront réalisés dès que la météo le permettra et les plaques seront posées dans le même temps. Le maire informe le conseil qu'il a signalé au SDIS que, contrairement à ce qui figure dans le rapport, le château d'eau situé route de POLAINCOURT ne peut être considéré comme réserve incendie. En effet, les informations fournies par d'anciens pompiers de la commune confirment qu'il n'a jamais pu être utilisé comme réserve incendie pour diverses raisons qui n'ont jamais pu être solutionnées. L'aménagement de ce site sera à reconsidérer très prochainement pour en améliorer le visuel.
- Le maire informe qu'une réunion sur le sujet du bois animée par la COFOR et l'ONF s'est tenue à la com com à laquelle il a participé ainsi que Jean-Paul CLOT. Les différentes modalités de vente du bois ainsi que la mise en place d'un budget dédié spécifiquement au bois et à la forêt ont été abordées. D'autres réunions par secteurs seront organisées en mars.
- Des travaux urgents sur bouche d'égout située près de la station-service, rue général Marcot sont à prévoir. Au vu de sa détérioration rapide et récurrente, il est carrément envisagé de l'enterrer. La chaussée étant également très détériorée à cet endroit et sur une cinquantaine de mètres de part et d'autre, le responsable de l'unité technique du Conseil Départemental de Lure s'est déplacé, à la demande du maire, pour constater les dégâts (la chaussée est à la charge du département). Une demande de crédits va être formulée au conseil départemental pour reprendre cette portion de route qui va très rapidement se dégrader si elle reste en l'état.  
D'autre part les devis sont à donner pour la fin du mois pour obtenir l'AD (Aide du département), subvention allouée par le conseiller départemental du canton. Il faudra prévoir 2 jours d'entretien PAT(point à temps), le chemin d'ANCHENONCOURT. Le Maire demande à J.F GALLAND de faire chiffrer également la réfection de la cour du château, pour connaître le coût de cet éventuel projet.

- La communauté de commune de la Haute Comté a sollicité la commune pour participer comme chaque année à la fête du court métrage qui se déroulera entre le 24 et le 30 mars. Le conseil valide la participation de la commune qui se fera sous la forme d'une projection simple à la salle des fêtes et sans repas en raison du contexte sanitaire. Les dates et heures seront précisées ultérieurement.
- Le maire a pris l'initiative de répondre favorablement à la proposition de la Haute Comté de recevoir un groupe musical dans le cadre des estivales de Saône qui se dérouleront en juillet. Comme chaque année, ces concerts gratuits, très prisés par les amateurs de musique, sont financés par la Communauté de communes. Pour Vauvillers ce concert, dont la date sera fixée ultérieurement, se tiendra sous les halles.
- Le maire a présenté les plans du projet d'installation d'une Maison France Service porté par la communauté de communes de la Haute Comté, laquelle devrait voir le jour avant la fin de l'année dans toute l'aile gauche (rez de chaussée) de l'hôtel de ville. et laquelle, Maison France Service devrait voir le jour avant la fin de l'année dans toute l'aile gauche (rez de chaussée) de l'hôtel de ville.
- Le maire a donné connaissance de quelques mesures clés de la loi de finances 2021 telle qu'elle a été récemment présentée à la communauté de communes par le cabinet KPMG. En 2020, 80% des foyers ont été exonérés totalement de la taxe d'habitation. Les 20% non exonérés le seront à hauteur de 30% de la taxe due en 2021, 65% en 2022 et 100% en 2023. Ainsi en 2023, plus personne ne paiera de taxe d'habitation. L'état compensera ce manque à gagner pour la commune par une dotation équivalente à cet impôt mais en s'appuyant sur les sommes perçues avec les bases d'imposition de 2017. Ce qui implique pour VAUVILLERS que la hausse de la TH votée en 2018 n'aura aucun effet et que, dans les années à venir, la commune enregistrera un encaissement moindre de quelques milliers d'euros correspondant à l'augmentation de 2018. Pour rappel, en 2018 le taux d'imposition de la TH était passé de 7,90% à 8,14%.
- Suite à la vente du bâtiment ancienne gendarmerie, le nouveau propriétaire, LA CASA DEL LUPO doit rembourser à la commune la partie de la taxe foncière à partir de sa date d'acquisition. A réception de la demande de remboursement, le nouveau propriétaire a informé la commune qu'elle pouvait déposer une demande de dégrèvement de cette taxe compte-tenu de l'état des locaux de cette bâtisse. Après des échanges avec le nouveau propriétaire et les services fiscaux, ces services nous ont octroyés des dégrèvements pour 2020 et 2019. A réception du remboursement du trop versé correspondant au dégrèvement 2020 il sera répercuté par la diminution de la somme à payer par la CASA DEL LUPO.
- Hélène HURAUX a présenté le bilan de la bibliothèque qui est bien évidemment en demi-teinte en raison de la crise sanitaire. Les bénévoles ne se sont toutefois pas démobilisées et ont maintenu leurs permanences et l'accueil des élèves du primaire à chaque fois que les conditions sanitaires le permettaient.  
 Activité en quelques chiffres : 315 visiteurs, 270 lecteurs actifs, 1 019 livres adultes, 258 livres enfants, 3 500 livres appartenant à la commune. Partenaires : Ecole 468 enfants, Foyer logement POLAINCOURT : 23 personnes. Crèche :91 enfants, Collège :37 élèves.  
 Elle rappelle les activités existantes qui sont toujours au programme pour 2021, TIPI Conte, TALUQUOI, Jeux de société.  
 Dans le cadre du déménagement contraint de la bibliothèque pour laisser place à la Maison France Service (la bibliothèque intégrera les locaux occupés par la Maison de Service au Public et l'assistante sociale). Hélène HURAUX souhaite que ce déménagement soit mis à profit pour doter la bibliothèque d'un mobilier uniforme et adapté. Le maire valide cette proposition et un état des besoins sera rapidement effectué afin de pouvoir chiffrer le coût de cet investissement.

Fin de séance 23 h 30

Prochain conseil municipal le 12 mars 2021